

**Suite de l'accord JACOB/CFDT. UNSA. CFTC**

**INFOS DE LA FGF**

Posté par :

Publié le : 4/7/2006 17:00:00

Suite de l'accord JACOB/CFDT. UNSA. CFTC

Mardi 4 Juillet 2006



Le Ministre M. JACOB n'a plus qu'un mot à la bouche : « l'accord du 25 janvier 2006 », accompagnée de « satisfecit ».

Les syndicats CFDT - UNSA - CFTC n'ont qu'une phrase : « Les agents attendent l'application de l'accord avec impatience ».

Tout arrive mais attention aux résultats !

En catégorie C, tous les agents qui sont :

en E5 (3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10<sup>ème</sup> échelon) gagneront 0 point d'indice et 0 € !

en E4 (4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10<sup>ème</sup> échelon) gagneront 0 point d'indice et 0 € !

en E3 (6, 7, 8, 9 et 10<sup>ème</sup> échelon) gagneront 0 point d'indice et 0 € !

Quelques uns vont gagner 1, 2, 3 ou 4 points ... à 4,50 € le point : ce sont ceux qui sont aux 5<sup>ème</sup> échelon de E3, aux 3 premiers échelons de E4 et 2 premiers échelons de E5.

Les gains de +17 points, +16 points, +13 points sont réservés aux agents, actuellement classés respectivement au 10<sup>ème</sup> échelon des E3, E4 et E5 à condition qu'ils aient au moins 4 ans d'ancienneté dans ce 10<sup>ème</sup> échelon (pour pouvoir être reclassés au 11<sup>ème</sup> nouveau).

Seuls ceux classés en NEI pourront bénéficier de +15 ou +22 points d'indice ... à condition, pour ceux du 3<sup>ème</sup> échelon NEI, d'avoir plus de 4 ans d'ancienneté dans ce 3<sup>ème</sup>, sinon ... 0 point !!

La date d'application ?

Peut être en novembre, peut être en décembre ... cela dépendra de l'examen des textes statutaires car ... l'accord ne prévoyait même pas une date d'application.

PS : la FGF-FO diffusera un dossier complet à ses militant(e)s pour une information complète sur ces points.

[Lien sur le site de la FGF - FO](#)